



N° de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance extraordinaire avec renonciation de l'avis de convocation signé par chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 26 mars 2010 à 19 h 30 au 128, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric. Sont présents les conseillers (ères) Serge Gendron, Mario Chouinard, Roger Collin, Gaétan Durette, Suzanne D'Astous et Manon Gauthier formant quorum sous la présidence de Monsieur Pierre Thibodeau, maire.

Madame Francine Massé, directrice adjointe fait fonction de secrétaire.

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30.

**2- ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Roger Collin  
ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant varia au point 6.

**3- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DÉCLARATION DE TRANSACTION ET DE QUITTANCE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE ST-ULRIC ET LAITSUISSENTERPRISE INC., ÉOLIENNES SAINT-ULRIC SAINT-LÉANDRE SEC, JEAN-PAUL GAUDREAU, GILLES BEAULIEU**

**2010-59**

**2010-60**

Attendu que la municipalité de Saint-Ulric a déposé dans le dossier numéro 100-17-000866-089 de la Cour supérieure une requête introductive d'instance en injonction permanente et requête visant à obtenir l'émission d'une ordonnance de sauvegarde, une injection interlocutoire, l'annulation et la radiation d'une servitude de passage;

Attendu que la municipalité de Saint-Ulric, Lait Suissentreprise inc, Éoliennes de Saint-Ulric Saint-Léandre, Gilles Beaulieu et Jean-Paul Gaudreau désirent régler hors Cour le litige présentement entre eux et ainsi mettre un terme au présent dossier de façon finale et définitive;

Attendu que les mis en cause, l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Matane et Marc St-Laurent n'ont pas comparu et n'ont pas intérêt dans le litige ou dans le cadre du présent règlement;

Attendu que pour éviter d'autres frais, procédures et délais, les parties s'entendent sur les modalités d'une transaction permettant de régler le présent dossier de façon finale et définitive et ce, sans aucune admission de responsabilité de quelque nature que ce soit de part et d'autre;

Il est proposé par Gaétan Durette  
secondé par Manon Gauthier  
et unanimement résolu



N° de résolution  
ou annotation

**2010-61**

que Pierre Thibodeau, maire de la municipalité de Saint-Ulric soit autorisé à signer la déclaration de transaction et quittance telle que décrite et annexée à ce procès-verbal.

ADOPTÉE

**4- ACHAT DÉBROUSSAILLEUSE**

Il est proposé par Mario Chouinard  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)  
D'autoriser M. Pierre Thibodeau, maire et Madame Louise Coll, directrice générale à faire les négociations d'achat d'une débroussailleuse avec Performances Rimouski au montant de 17834.25\$ taxes incluses et les frais de financement seront décidés ultérieurement.

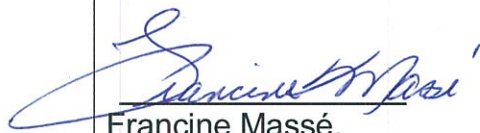
ADOPTÉE


**5-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2010-62**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par Mario Chouinard  
ET RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 40 min.

ADOPTÉE

  
Francine Massé,  
dir..adj. , sec.-très. adj.

  
Pierre Thibodeau, maire